

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil treize, le trente avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 22/04/2013

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., MASSE O., LEYDET P., REYNAUD P. et Mme., RIGAULT N..

Absents excusés : Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

Objet: acquisition des parcelles D130 et D333
- demande de contribution au Conseil Régional -

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une acquisition foncière, la Région peut intervenir à hauteur de **60%**, donc dans le cas précis pour l'acquisition des parcelles D130 et D333 à Mme CAMAROTTO Simone pour un montant de **36 000€**, la Région pourrait intervenir pour 21 600€ la part à la charge de la commune serait alors de **14 400€**.

Après concertation, l'assemblée délibérante à l'unanimité de ses membres est à fait favorable à la proposition de Monsieur le Maire qui est chargé de présenter le dossier de demande subvention au Conseil Régional et à qui tous pouvoirs sont conférés par rapport à cette acquisition ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

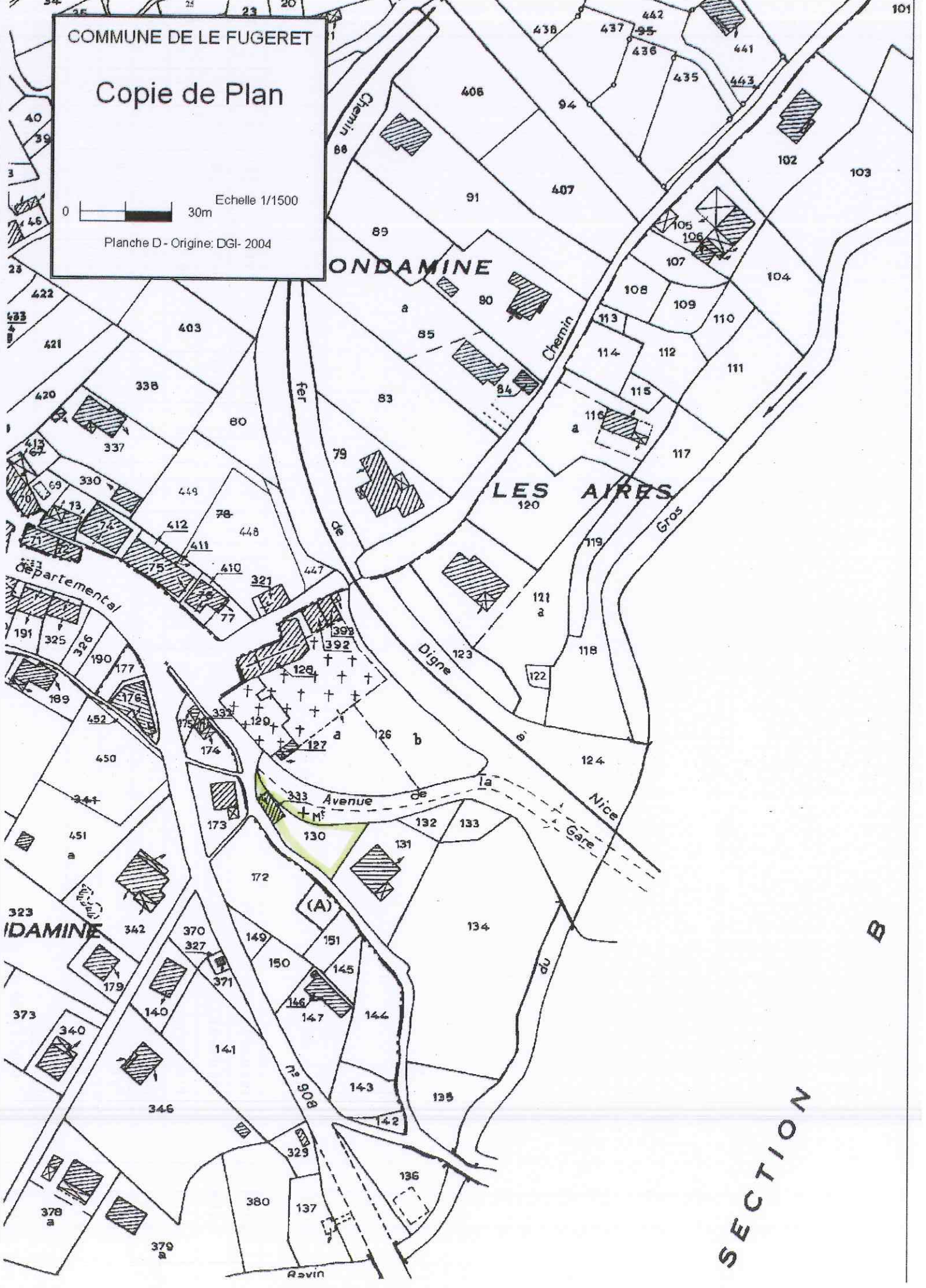
Date de réception de l'AR : 02/05/2013
004-210400909-20130430-DE_2013_15-DE

COMMUNE DE LE FUGERET

Copie de Plan

Echelle 1/1500
0 30m

Planche D - Origine: DGI- 2004



SECTION
B

LE FUGERET



Acquisition des parcelles D130 et D333 lieu-dit « Les Aires »

